

Etudes	Métiers
Emploi	Formation
Vie pratique	Loisirs, Sports
Vacances	Etranger



La scolarité des jeunes handicapés

La scolarisation des élèves en situation de handicap constitue une priorité nationale. Dans ce domaine, des progrès considérables ont été accomplis avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Longtemps pris en charge dans des établissements spécialisés, les élèves en situation de handicap sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à être scolarisés dans les établissements scolaires ordinaires. A La Réunion, tous les établissements scolaires sont en mesure de les accueillir.



Reconnaissance handicap en milieu scolaire

Maison départementale des personnes handicapées – MDPH

- S'informer

« Quelle que soit la situation de handicap du jeune, il est indispensable de déposer une demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées. Invalidé physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, polyhandicap ou trouble de santé invalidant...La MDPH proposera un plan personnalisé de compensation handicap, voire des aides financières et/ou un accompagnement scolaire.

La MDPH est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Vous devrez saisir la MDPH pour :

- obtenir une orientation scolaire vers un IME (institut médico-éducatif), un ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique), un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile), une CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) ou une ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;
- soutenir une demande de transport, d'AVS (auxiliaire de vie scolaire), de matériel... ;
- l'élaboration d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ; »

Source : [CIDJ](#)

ACTUEL CRIJ Réunion

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA REUNION – MDPH NORD

13, Rue Fénelon BP 60183
97464, Saint-Denis Cedex
Tél : 0800 000 262 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web : <http://www.mdpn.re/>
Courriel : mdpn974@mdpn.re

*Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

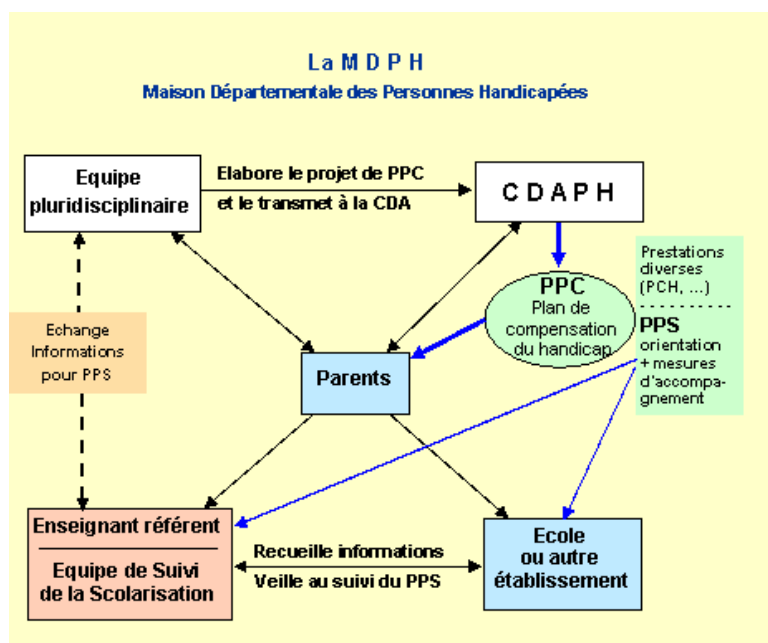
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA REUNION – MDPH SUD

13, Rue Archambaud
97410, Saint-Pierre
Tél : 0800 000 262 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web : <http://www.mdpn.re/>
Courriel : mdpn974@mdpn.re

*Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h..

Schéma représentatif du fonctionnement de la MDPH.

Source : [CDPAH](#)



Inscriptions

Établissement de référence

« Quels que soient son handicap et son niveau d'enseignement, l'élève doit être inscrit dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche de son domicile : c'est l'établissement de référence.

Ce sont les directeurs d'école qui reçoivent les demandes des familles pour le premier degré. Pour le second degré, c'est au chef de l'établissement principal de collège ou proviseur de lycée à qui il faut s'adresser. Si l'élève a besoin d'un dispositif qui n'existe pas dans son établissement de référence, il peut être inscrit dans un autre établissement, en milieu ordinaire ou adapté. »

Source : [CIDJ](#)

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter



- École maternelle

« L'école du quartier constitue, par principe, l'école de référence. Pour l'inscription, vous devez vous adresser à la **mairie de votre domicile**. La mairie délivrera alors un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté l'enfant. Il est conseillé pour une 1^{ère} inscription d'informer des difficultés rencontrées par l'enfant afin de sensibiliser les adultes et les autres enfants, et lui prévoir un accompagnement adapté. »

Source : [Service Public](#)

MAIRIE LES AVIRONS

61, Avenue du Général de Gaulle
 97425, Les Avirons
 Tél : 02 62 38 02 66
 Fax : 02 62 38 09 65
 Web : <http://www.mairie-avirons.fr/index-193-fr.html>

MAIRIE DE CILAOS

66, Rue du père Boiteau
 97413, Cilaos
 Tél : 02 62 31 89 89
 Fax : 02 62 31 73 03
 Web : <http://www.ville-cilaos.fr/services/municipaux.php>

MAIRIE DE L'ETANG-SALÉ

Avenue Raymond Barre
 97427, L'Etang-Salé
 Tél : 02 62 33 43 33
 Fax : 02 62 33 43 69
 Web : <http://www.letangsale.fr/index.php/education-accueil.html>

*Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

MAIRIE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Rue de la République
 97431, Plaine des Palmistes
 Tél : 02 62 51 49 10
 Fax : 02 62 51 37 65
 Web : <http://www.ville-plainedespalmistes.fr/>

MAIRIE DE LA POSSESSION

92, Rue Waldeck Rochet
 97419, La Possession
 Tél : 02 62 22 20 02
 Fax : 02 62 22 34 16
 Web : <http://www.ville-lapossession.fr/>

MAIRIE DE BRAS-PANON

Route Nationale 2 – Centre-Ville
 97412, Bras-Panon
 Tél : 02 62 51 50 50
 Web : <http://www.braspanon.re/index/42/fr/Enseignement/>

MAIRIE DE L'ENTRE-DEUX

2, Rue Fortuné Hoarau
 97414, L'Entre-Deux
 Tél : 02 62 36 50 50
 Fax : 02 62 39 57 70
 Web : <http://www.village-entredeux.fr/index/357/fr/Demarches+administratives/#>

MAIRIE DE PETITE-ILE

192, Rue Mahé de Labourdonnais
 97429, Petite-île
 Tél : 02 62 56 79 79
 Fax : 02 62 56 79 70
 Web : <http://www.petite-ile.re/index.php?rubrique=100&langue=fr>

MAIRIE DU PORT

9, Rue Renaudière de Vaux
 97821, Le Port Cedex
 Tél : 02 62 42 87 00
 Fax : 02 62 42 86 39
 Web : <http://www.ville-port.re/au-quotidien/>

MAIRIES ANNEXES DE LA POSSESSION

Dos d'Ane : 02 62 33 00 19
Pichette : 02 62 32 24 51
Ravine à Malheur : 02 62 22 09 13
Rivière des Galets : 02 62 42 15 40
Saint-Laurent : 02 62 32 27 31
Sainte-Thérèse : 02 62 44 81 61

ACTUEL

CRIJ Réunion

MAIRIE DE SAINT-BENOIT

2, Rue Georges Pompidou
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 50 88 00
Fax : 02 62 50 88 01

Web : <http://www.saint-benoit.re/>

**Du lundi au jeudi de 8h à 16h. Le vendredi de 8h à 11h45.*

MAIRIE DE SAINT-JOSEPH

277, Rue Raphaël Babet
97480, Saint-Joseph
Tél : 02 62 35 80 00

Web : <http://saintjoseph.re/>

MAIRIE DE SAINT-LOUIS

65, Avenue du Docteur Raymond Vergès
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 91 39 50
Fax : 02 62 26 79 70

Web : <http://www.saintlouis.re/>

MAIRIE ANNEXE DE SAINT-GILLES-LES-BAINS

11, Rue de la Plage
97434, Saint-Gilles-Les-Bains
Tél : 02 62 45 81 67

**Pour les coordonnées des autres mairies annexes (plateau caillou, saint-gilles-les-hauts, bellemène, bois de nèfles, guillaume etc..) rendez-vous sur le site de la mairie.*

MAIRIE DE SAINTE-MARIE

3, Rue de la République
97438, Sainte-Marie
Tél : 02 62 53 41 15
Fax : 02 62 53 43 61

Web : <http://www.ville-saintemarie.re/Viemunicipale/tabid/40/Default.aspx>

**Du lundi au jeudi de 8h à 16h. Le vendredi de 8h à 15h.*

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE

3, Rue du Général de Gaulle
97441, Sainte-Suzanne
Tél : 02 62 52 30 02
Fax : 02 62 52 14 13

Web : <http://www.ville-saintesuzanne.re/>

MAIRIE DE SAINT-DENIS

2, Rue de Paris
97717, Saint-Denis
Tél : 02 62 40 04 04
Fax : 02 62 40 07 88

Web : <http://www.saintdenis.re/-Services-et-infos-pratiques-.html>

**Du lundi au vendredi de 8h à 17h. Le samedi de 8h à 12h.*

MAIRIE DE SAINT-LEU

58, Rue du Général Lambert
97898, Saint-Leu Cedex
Tél : 02 62 34 80 03

Fax : 02 62 34 79 78

Web : <http://www.saintleu.re/>

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle
97864, Saint-Paul Cedex
Tél : 02 62 45 43 45

Fax : 02 62 34 48 49

Web : <http://www.mairie-saintpaul.fr/>

**Du lundi au jeudi de 8h à 16h. Le vendredi de 8h à 15h.*

MAIRIE DE SAINT-PIERRE

Rue Mézière Guignard
97410, Saint-Pierre

Tél : 02 62 35 78 00

Fax : 02 62 35 78 09

Web : <http://www.ville-saintpierre.fr/>

**Du lundi au jeudi de 8h à 16h15. Le vendredi de 8h à 15h15.*

MAIRIE ANNEXES DE SAINTE-MARIE

Rivière des pluies : 02 62 53 53 53

166, Rue Royer Payet

La Grande Montée : 02 62 53 54 55

16, Rue des Deux Fontaines

La Ressource : 02 62 53 79 13

24, Route de la Ressource

Terrain Elisa : 02 62 53 08 75

7, Rue des Dahlias

MAIRIE DU TAMPON

256, Rue Hubert-Delisle
97430, Le Tampon

Tél : 02 62 57 86 86

Fax : 02 62 57 84 26

Web : <http://www.mairie-tampon.fr/>

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

MAIRIE DE TROIS-BASSINS

2, Rue du Général de Gaulle
97426, Trois-Bassins
Tél : 02 62 24 80 03
Web : <http://trois-bassins.re/>

**Du lundi au jeudi de 8h à 12h15 et de 13h à 16h. Le vendredi de 8h à 12h15 et de 13h à 15h.*

MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ

Place du 2 décembre
97440, Saint-André
Tél : 02 62 58 88 88
Fax : 02 62 46 80 33
Web : <http://www.saint-andre.re/>

MAIRIE DE SAINTE-ROSE

193, Route Nationale 2
97439, Sainte-Rose
Tél : 02 62 47 20 22
Fax : 02 62 47 34 27
Web : <https://www.commune-mairie.fr/>

MAIRIE DE SALAZIE

1, Place Théodore Simonette
97433, Salazie
Tél : 02 62 47 58 00
Fax : 02 62 47 60 06
Web : <http://www.ville-salazie.fr/index/fr/>

**Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h. Le vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 15h.*

MAIRIE DE SAINT-PHILIPPE

64, Rue Leconte Delisle
97442, Saint-Philippe
Tél : 02 62 37 00 12
Fax : 02 62 37 02 33
Web : <http://www.saintphilippe.re/>



Vous pouvez consulter les coordonnées des mairies en ligne sur le lien suivant : <https://lannuaire.service-public.fr/la-reunion/reunion#service-mairie>

- École élémentaire

« Vous devez dans un 1^{er} temps inscrire votre enfant dans une école de votre secteur, même si votre enfant présente un handicap.

Vous devez par la suite vous renseigner auprès de la maison départementale des personnes handicapées ([MDPH](#)), afin qu'ils analysent les besoins de votre enfant. Ses besoins sont alors précisés dans un projet personnalisé de scolarisation ([PPS](#)).

C'est enfin la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ([CDAPH](#)) qui décide de l'orientation en établissement médico-social. »

Source : [Service Public](#)

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA REUNION – MDPH NORD

13, Rue Fénelon BP 60183
97464, Saint-Denis Cedex
Tél : 0800 000 262 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web : <http://www.mdpn.re/>
Courriel : mdph974@mdph.re

**Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.*

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA REUNION – MDPH SUD

13, Rue Archambaud
97410, Saint-Pierre
Tél : 0800 000 262 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web : <http://www.mdpn.re/>
Courriel : mdph974@mdph.re

**Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h..*

ACTUEL

CRIJ Réunion

- École secondaire

« Vous devez dans un 1^{er} temps inscrire votre enfant dans un [collège](#) ou [lycée](#) de votre secteur. Vous devez par la suite vous renseigner auprès de la maison départementale des personnes handicapées ([MDPH](#)), afin qu'ils analysent les besoins de votre adolescent. Ses besoins sont alors précisés dans un projet personnalisé de scolarisation ([PPS](#)). C'est enfin la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ([CDAPH](#)) qui décide de l'orientation en établissement médico-social. »

Source : [Service Public](#)

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA REUNION – MDPH NORD

13, Rue Fénelon BP 60183
97464, Saint-Denis Cedex
Tél : 0800 000 262 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web : <http://www.mdpn.re/>
Courriel : mdpn974@mdpn.re
*Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA REUNION – MDPH SUD

13, Rue Archambaud
97410, Saint-Pierre
Tél : 0800 000 262 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web : <http://www.mdpn.re/>
Courriel : mdpn974@mdpn.re
*Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Accompagnement et aides financières

Accompagnement des élèves

L'intégration des élèves handicapées est facilitée par le travail d'équipes dédiées à l'île de La Réunion.

- Équipe de suivi de scolarisation - ESS

Le projet personnalisé de scolarisation de l'élève porteur de handicap scolarisé au collège et au lycée est géré par une équipe éducative ; parents, enseignants, chef d'établissement, médecin, psychologue, rééducateurs...Le projet peut être réaménagé chaque année.

De plus, il y a à disposition des **équipes de circonscription** dédiée à l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Attention, les noms des équipes de circonscription peuvent changer entre temps, pour toute information, vous pouvez également vous renseigner au [Rectorat](#) qui est le référent de ces informations :

Madame OLIVIER Evelyne

IEN ASH Chargée de l'adaptation
43, Rue Léopold Rambaud
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 92 99 30
Fax : 02 62 48 14 80
Courriel : ce.9740061Y@ac-reunion.fr

Madame MADASCHI Céline

IEN ASH Chargée du handicap
43, Rue Léopold Rambaud
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 92 99 30
Fax : 02 62 48 14 80
Courriel : ce.9740061y@ac-reunion.fr

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Monsieur DELAUNAY Thierry

Chargé de mission aide handicap
 43, Rue Léopold Rambaud
 97400, Saint-Denis
 Tél : 02 62 92 99 37
 Fax : 02 62 48 14 80
 Courriel : thierry.delaunay@ac-reunion.fr

Madame BALLESTER Yolande

Chargée de mission DYS/SAPAD
 43, Rue Léopold Rambaud
 97400, Saint-Denis
 Tél : 02 62 92 99 35
 Fax : 02 62 48 14 80
 Courriel : cm.dys@ac-reunion.fr

Monsieur DELMAS Jacques

Chargé de mission aide handicap
 43, Rue Léopold Rambaud
 97400, Saint-Denis
 Tél : 02 62 92 99 36
 Fax : 02 62 48 14 80
 Courriel : aide.handicap.ecole@ac-reunion.fr

Madame OLIVETTE Léa

Chargée de mission CDO/EIP
 43, Rue Léopold Rambaud
 97400, Saint-Denis
 Tél : 02 62 92 99 30
 Fax : 02 62 48 14 80
 Courriel : referent.eip@ac-reunion.fr

Source : Ac-reunion

- Enseignant référent

Il s'agit d'un enseignant spécialisé, qui accompagne l'élève et sa famille tout au long de son parcours scolaire. Il assure la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. Il se charge aussi d'animer l'équipe de suivi.

Vous pouvez retrouver ci-dessous les différents enseignant référent nommé par l'Inspecteur d'Académie de la Réunion.

Attention, les noms des équipes de circonscription peuvent changer entre temps, pour toute information, vous pouvez également vous renseigner au Rectorat qui est le référent de ces informations :

Monsieur ABRANTES David

Enseignant référent secteur Le Port
 14, Rue Jeanne d'Arc
 97420, Le Port
 Tél : 02 62 22 30 29 ou 06 93 90 02 06
 Courriel : er-port-a@ac-reunion.fr

Madame LEFEVRE Isabelle

Enseignant référent secteur La Possession
 14, Rue Jeanne d'Arc
 97420, Le Port
 Tél : 02 62 43 09 96 ou 06 93 20 02 07
 Courriel : er-port-b@ac-reunion.fr

Monsieur LLORET ARSICAUD Danielle

Enseignant référent secteur Etang-Salé
 Lycée polyvalent des Avirons
 97425, Les Avirons
 Tél : 02 62 49 87 56 ou 06 93 90 02 25
 Courriel : er.etangsale@ac-reunion.fr

Madame BOZOR Lydia

Enseignant référent secteur Saint-André
 École Narassiguin
 51, Rue Rivière du Mât
 97412, Bras-Panon
 Tél : 02 62 52 28 04 ou 06 93 90 02 09
 Courriel : er.standre@ac-reunion.fr

ACTUEL

CRIJ Réunion

Madame BOYER Marie-Joëlle

Enseignant référent secteur Saint-André
École Narassiguin
51, Rue Rivière du Mât
97412, Bras-Panon
Tél : 02 62 52 28 04 ou 06 92 69 11 28
Courriel : er.standre-b@ac-reunion.fr

Monsieur DERAND Alain

Enseignant référent secteur Saint-Benoit
École Narassiguin
51, Rue Rivière du Mât
97412, Bras-Panon
Tél : 02 62 41 53 22 ou 06 93 90 02 12
Courriel : er.stbenoit-b@ac-reunion.fr

Madame ABRANTES Sophia

Enseignant référent secteur Saint-Denis
École Damase Legros
16, Rue de la Gare
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 30 07 83 ou 06 93 90 02 01
Courriel : er.stdenis-b@ac-reunion.fr

Monsieur TURPIN Bernard

Enseignant référent secteur Saint-Denis
60, Rue Felix Guyon
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 52 21 60 ou 06 93 90 02 03
Courriel : er.stdenis-d@ac-reunion.fr

Monsieur PAYET Fabrice

Enseignant référent secteur Saint-Joseph
4, Allée Fleur de canne
97429, Petite-île
Tél : 02 93 37 88 56
Courriel : er.stjoseph-b@ac-reunion.fr

Monsieur LEBRUN Jean-Jacques

Enseignant référent secteur Saint-Louis
37, Rue Sarda Garriga
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 38 12 35 ou 06 93 90 02 21
Courriel : er.stlouis-a@ac-reunion.fr

Madame PARVEDY Céline

Enseignant référent secteur Saint-Benoit
École Narassiguin
51, Rue Rivière du Mât
97412, Bras-Panon
Tél : 02 62 51 55 49 ou 06 93 90 02 11
Courriel : er.stbenoit-a@ac-reunion.fr

Madame BRIERE Laurence

Enseignant référent secteur Saint-Denis
École Damase Legros
16, Rue de la Gare
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 28 36 13 ou 06 93 90 02 00
Courriel : er.stdenis-a@ac-reunion.fr

Madame GUEGUEN Martine

Enseignant référent secteur Saint-Denis
École centrale
60, Rue Felix Guyon
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 30 44 01 ou 06 93 90 90 20
Courriel : er.stdenis-c@ac-reunion.fr

Monsieur MEZINO Patrick

Enseignant référent secteur Saint-Joseph
42, Rue G. Macé BP3 Langev
97480, Saint-Joseph
Tél : 02 62 56 38 70 ou 06 92 90 02 13
Courriel : er.stjoseph@ac-reunion.fr

Monsieur GRIMAUD Philippe

Enseignant référent secteur Saint-Leu
École El. Etang St-leu
97436, Saint-Leu
Tél : 02 62 34 71 26 ou 06 93 90 02 27
Courriel : er.stleu@ac-reunion.fr

Monsieur HARTEMANN Patrick

Enseignant référent secteur Saint-Louis
97, Rue Sarda Garriga
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 38 12 35 ou 06 92 23 72 44
Courriel : er.stlouis-b@ac-reunion.fr

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Monsieur MALATRE Arnaud

Enseignant référent secteur Saint-Louis, La Rivière
Collège du Ruisseau
67, Route Hubert de Lisle
97421, Saint-Louis, La rivière
Tél : 02 62 39 04 01 ou 06 93 90 02 23
Courriel : er.stlouis-c@ac-reunion.fr

Madame EBLE Catherine

Enseignant référent secteur Saint-Paul
École de Villèle
Rue des petits vois
97435, Saint-Gilles-Les-Hauts
Tél : 02 62 71 26 59 ou 06 93 90 02 24
Courriel : er.stpaul-b@ac-reunion.fr

Madame PRESSE Patricia

Enseignant référent secteur Saint-Pierre
168, Avenue du président Mitterrand
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 35 24 64 ou 06 93 90 02 14
Courriel : er.stpierre-a@ac-reunion.fr

Madame GRACE Laurence

Enseignant référent secteur Saint-Pierre
École Pablo
35, Chemin Lenormand
97432, Saint-Pierre – Ravine des cabris
Tél : 02 62 27 95 31 ou 06 93 90 02 16
Courriel : er.stpierre-c@ac-reunion.fr

Madame DAMAN Delphine

Enseignant référent secteur Sainte-Marie
13, Rue Marcel Goulette
97438, Sainte-Marie
Tél : 02 62 52 13 24 ou 06 93 90 02 05
Courriel : er.stmarie@ac-reunion.fr

Madame BRUN Florence

Enseignant référent secteur Tampon
45, Rue Alverdy
97430, Le tampon
Tél : 02 62 42 35 07 ou 06 93 90 02 19
Courriel : er.tampon-b@ac-reunion.fr

Madame BOZONNET Virginie

Enseignant référent secteur Saint-Paul
10, Chemin carosse
97434, Saint-Gilles-Les-Bains
Tél : 02 62 55 84 17 ou 06 93 90 02 26
Courriel : er.stpaul-a@ac-reunion.fr

Madame LALLEMAND Josette

Enseignant référent secteur Saint-Paul
730, Rue Bernadin – Le Guillaume
97423, Saint-Paul
Tél : 02 62 33 91 66 ou 06 93 90 02 28
Courriel : er.stpaul-c@ac-reunion.fr

Monsieur PASSARD Gilles

Enseignant référent secteur Saint-Pierre
168, Avenue du président Mitterrand
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 25 27 53 ou 06 93 90 02 15
Courriel : er.stpierre-b@ac-reunion.fr

Monsieur ROUGET Louis

Enseignant référent secteur Saint-Suzanne
École Narassiguin
51, Rue Rivière du Mât
97412, Bras-Panon
Tél : 02 62 51 67 73 ou 06 93 90 02 10
Courriel : er.stsuzanne@ac-reunion.fr

CHEVALIER Dominique

Enseignant référent secteur Tampon
156, Rue Dachery – 12^{ème} KM
97430, Le tampon
Tél : 02 62 27 05 74 ou 06 93 90 02 17
Courriel : er.tampon-a@ac-reunion.fr

Madame JOSEPH Pascale

Enseignant référent secteur Tampon
45, Alverdy
97430, Le tampon
Tél : 02 62 59 80 24 ou 06 93 90 02 20
Courriel : er.tampon-c@ac-reunion.fr

ACTUEL

CRIJ Réunion

Madame HOARAU Marie-Andrée

Enseignant référent secteur Trois-Bassins
Écol.El. Etang st leu
97436, Saint-Leu
Tél : 02 62 34 71 26 ou 06 93 31 15 24
Courriel : er.3bassins@ac-reunion.fr

Source : [Ac-reunion](#)

- Accompagnement des élèves en situation de handicap – AESH

« L'AESH est chargé d'assister l'élève en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne. Son intervention est décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour tous renseignements, vous devrez vous rediriger vers la Maison départementales des personnes handicapées ([MDPH](#)), qui prescrivent chaque année aux jeunes en situation de handicap une scolarisation en milieu ordinaire, avec une aide humaine. »

Source : [CIDJ](#)

A savoir, il y a trois types d'aide humaine assurés par des accompagnants de l'élève en situation de handicap :

- **l'accompagnement collectif** : appui à un dispositif collectif de scolarisation (CLIS ou ULIS) sous la conduite et la responsabilité pédagogique de l'enseignant pour la mise en œuvre d'activités collectives ;
- **l'accompagnement individuel** : aide à l'accueil et à l'inclusion individualisée de l'élève qui requièrent une attention soutenue et continue ; présence exclusive auprès de l'élève pendant le temps notifié pour les activités décrites par la CDAPH ; quotité horaire d'accompagnement définie par la CDAPH ;
- **l'accompagnement mutualisé** : réponse aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue ; aide discontinue n'exigeant pas la présence permanente de l'aide auprès de l'élève ; accordée quand un seul personnel peut apporter une aide à plusieurs élèves dans le même temps ; quotité horaire d'accompagnement non définie par la CDAPH.

- Service d'Assistance Pédagogique à Domicile – SAPAD

« Le service d'assistance pédagogique à domicile a pour mission de pallier à la déscolarisation temporaire des élèves victimes de maladies ou d'accidents. Des professeurs volontaires interviennent auprès des élèves pour une assistance pédagogique ponctuelle.

L'objectif est de maintenir le lien scolaire entre l'élève et son établissement d'origine, permettre l'élève de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables en vue de son retour en classe et de préserver le lien social par le maintien des échanges avec les collègues de classe.

Ce dispositif s'adresse à tous type d'élèves fréquentent une école primaire, un collège, un lycée de l'enseignement public ou privé.

Pour tous renseignements, veuillez-vous référer à **la coordinatrice SAPAD** à l'adaptation et scolarisation des élèves handicapés : »

Source : [Ac-reunion](http://ac-reunion)

Madame BALLESTER Yolande

Coordinatrice SAPAD à l'ASH
Inspection Saint-Denis – ASH
43, Rue Léopold Rambaud
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 92 99 30
Fax : 02 62 48 14 80
Courriel : ce.9740061y@ac-reunion.fr

**Documents et démarche nécessaires à télécharger directement en ligne sur le site de l'Académie de la Réunion.*

- Aides spécialisées

« Etre accompagné par un AVS (auxiliaires de vie scolaire) ou bénéficier de matériels pédagogiques adaptés permet au jeune en situation de handicap de poursuivre sa scolarité dans une école publique ou privé, tout en prenant en compte ses difficultés au quotidien.

Pour la mise en place d'aides spécialisées, il faut d'abord demander un PPS (projet personnalisé de scolarisation) ou un PAI (projet d'accueil individualisé).

Pour cela, vous devez vous renseigner à la [MDPH](#) »

Source : [CIDJ](#)

o Auxiliaires de vie scolaire – AVS

« L'AVS aide l'élève pendant son cours à réaliser certains actes (écritures par exemples), à comprendre certaines consignes et enseignements. Il peut aussi accompagner l'élève lors de sorties ou de voyages scolaires.

Les AVS ne dépendent pas des autorités académiques mais du Ministère du travail et des Affaires sociales.

A savoir, qu'il n'est pas possible de choisir la personne qui accompagnera votre enfant. Néanmoins, lors d'un renouvellement, en tant que parents vous pouvez exprimer votre désir de garder ou de se séparer de la personne qui accompagne votre enfant. »

Source : [CIDJ](#)

Aménagements des examens

Lors des devoirs sur table, l'élève porteur de handicap peut bénéficier d'aménagements spécifiques.

Tous les examens et concours organisés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sont concernés.

Pour toute demande, il faut adresser sa demande au médecin de la MPDH.

ACTUEL

CRIJ Réunion

- Organisation des examens de l'enseignement scolaire

Des dispositions relatives à l'aménagement des épreuves, examens et concours de l'enseignement scolaire ont été mis en place pour les élèves en situation de handicap.

o Les différents types d'aménagements pour les examens

« Les candidats en situation de handicap qui se présentent aux examens de l'enseignement scolaire peuvent bénéficier d'aménagements portant notamment sur :

- **conditions de déroulement des épreuves** : conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux. L'assistance d'un(e) secrétaire pourra être accordée, qui écrira sous la dictée du candidat, pour ceux qui ne peuvent pas écrire à la main ou qui ne peuvent pas s'exprimer par écrit d'une manière autonome. Des sujets transcrits en braille ou en gros caractères avec un fort contraste pourront être proposés ;
- **temps majoré pour les épreuves ou temps de pauses** : pour une ou plusieurs épreuves, la majoration du temps imparti ne peut en principe excéder le tiers du temps normalement prévu pour l'épreuve, sauf dans des situations exceptionnelles.
- **conservation durant 5 ans des notes obtenues**
- **l'étalement sur plusieurs sessions consécutives** : concerne sur les passages des épreuves (exemple : étalement entre la session de juin et la session de septembre)
- **adaptations ou dispenses d'épreuves** : par rapport aux conditions prévues par la réglementation de l'examen concerné

Les candidats qui ont obtenu un temps d'épreuves majoré bénéficient d'un temps de repas et de récupération qui ne doit pas être inférieure à une heure.

En plus des aménagements des conditions de passage des épreuves applicables à tous les examens de l'enseignement scolaire pour les candidats en situation de handicap, il existe aussi des [aménagements spécifiques pour l'examen du baccalauréat général et technologique.](#) »

Source : [Éduscol](#)

o Demande d'aménagement des épreuves

« Les candidats sollicitant un aménagement de leurs conditions d'examen doivent adresser leur demande à l'un des médecins désignés par la CDAPH ou la MDPH. La demande doit être formulée au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen concerné.

La liste des médecins désignés peut être obtenue auprès du rectorat (division des examens et concours), la MDPH, le chef d'établissement, l'enseignant référent, médecin de l'éducation nationale intervenant dans l'établissement.

Toute demande d'aménagement des conditions de passation des épreuves de l'examen devra être formulée en cohérence avec les aménagements mis en place pendant la scolarité et en conformité avec la réglementation.

Pour le candidat scolaire et le candidat non scolaire (individuel, CFA, CNED, centre de formation), il devra effectuer une demande d'aménagement des conditions de passation d'épreuves ponctuelles directement en ligne :



Accès direct au site de demande d'aménagement des conditions de passation d'épreuves ponctuelles en cliquant sur le diplôme

Il existe 2 situations de handicap, pour lesquelles un aménagement d'examen peut être demandé :

- [le handicap ou trouble de la santé invalidant](#)
- [le handicap ponctuel](#)

Pour tous renseignements, vous pouvez vous renseigner auprès de la Division des Examens et Concours – DEC :

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS -DEC

DIB Samir

24, Avenue Georges Brassens

CS 71003

97443, Saint-Denis Cedex 9

Web : <https://www.ac-reunion.fr/examens-et-concours/pratique/amenagement-dexamens.html>

Courriel : dec.secretariat@ac-reunion.fr »

Source : [Ac-Reunion](#)

Aides financières

Sous conditions, il est possible de bénéficier d'un soutien financier sur mesure.

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé – AEEH

« L'AEEH est une prestation familiale, versée par la Caisse d'Allocation Familiales ou l'organisme débiteur des prestations familiales, destinée à compenser les frais supplémentaires liés à l'éducation et aux soins apportés à un enfant handicapé. Ses conditions d'attribution dépendent du taux d'incapacité de l'enfant fixé par la CDDPAH, qui revoit régulièrement le dossier de celui-ci.

L'AEEH peut être associée à un complément d'aide déterminé par la CDDPAH en fonction des dépenses liées au handicap de l'enfant, de la réduction d'activité professionnelle des parents et du recours à une tierce personne rémunérée.

ACTUEL

CRIJ Réunion

L'Allocation est accordée pour une durée renouvelable d'un an au minimum à 5 ans au plus. Son attribution ne fait pas obstacle au versement des prestations familiales.

Pour plus d'informations, adressez-vous directement auprès de la [MDPH](#) ou sur leur [site internet](#). »

Source : [MDPH](#)

- Prestation de compensation handicap – PCH

« La PCH est une prestation destinée à aider à financer certains frais liés au handicap. Elle comporte 5 éléments distincts et cumulables.

Pour bénéficier du PCH, il faut remplir certaines conditions dont :

- Ouvrir droit à un complément de l'AAEH
- Remplir les critères prévus pour la PCH : avoir une difficulté absolue pour exécuter une activité ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités fixés dans une liste énoncée par la réglementation.

Pour plus d'informations, adressez-vous directement à la [MPDH](#) ou sur leur [site internet](#). »

Source : [MPDH](#)

- Allocation adulte handicapé – AAH

« L'AAH est une allocation de solidarité destinée aux personnes handicapées pour leur permettre de faire face aux dépenses de la vie courante. Elle est attribuée à partir d'un certain taux d'incapacité, sous réserve de remplir des conditions de résidence, d'âge et de ressources.

Pour plus d'informations, adressez-vous directement à la [MPDH](#) ou sur leur [site internet](#). »

- Carte d'invalidité

« Cette carte procure certains avantages comme l'accès prioritaire aux places assises dans les transports ou une priorité dans les files d'attente. Elle permet aussi de bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu (incapacité d'au moins 80 %).

Il existe deux différentes mentions de la carte attribuée :

- mention « **besoin d'accompagnement** » attribuée à un enfant ouvrant droit au complément d'allocation pour enfant handicapé, de la troisième à la sixième catégorie ; à un adulte bénéficiaire d'une aide humaine dans le cadre de la prestation de compensation ; à un adulte bénéficiaire de l'Allocation compensatrice pour tierce personne ou de l'Allocation personnalisée d'autonomie.
- mention « **cécité** » apposée sur la carte d'invalidité dès lors que la vision centrale de la personne handicapée est inférieure à un vingtième de la normale.

La carte d'invalidité est délivrée pour une durée d'un à dix ans. Son attribution est révisée périodiquement en fonction de l'évolution de l'incapacité.

La demande de renouvellement de la carte doit être faite selon la procédure de demande. Il convient de l'adresser plusieurs mois avant la date d'expiration de la carte en cours, compte tenu des délais d'instruction de la MDPH.

La demande doit être adressée par courrier à la [MDPH](#).

Pour plus d'information, adressez-vous directement à la [MDPH](#) ou sur leur [site internet](#). »

Source : [MDPH](#)

- Transport

Il est possible, pour les élèves présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%, de bénéficier d'un transport adapté, gratuitement, pour toute l'année scolaire. La décision relève de la CDDPAH. Se rapprocher directement avec la [MDPH](#).

De plus, vous pouvez bénéficier du service adapté pour les personnes à mobilité réduite de Citalis baptisé « [Cityker](#) ». Pour plus d'informations, vous pouvez les contacter au **02 62 20 03 01**.

Dispositifs de scolarisation

Scolarisation en milieu ordinaire

La scolarisation en milieu ordinaire, c'est-à-dire dans une école ou un établissement de l'Éducation nationale, peut se faire sous différentes formes.

- Établissements scolaires classiques

Il s'agit des écoles maternelles et primaires, collèges et lycées. L'élève suit le programme proposé aux autres enfants de la classe, avec des aménagements plus ou moins importants. Il peut aussi être accompagné par un auxiliaire de vie scolaire (AVS), un accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) ou par un membre du service d'éducation spéciale et de soins à domicile ([SESSAD](#)).

- Collège et lycée

Les conditions de scolarisation varient selon la nature et la gravité du handicap de l'adolescent. Selon les cas, il pourra suivre sa scolarité en milieu ordinaire dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire ou en milieu spécialisé.

○ CDOEA

« La Commission départementale d'orientation examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des enseignements adaptés (SEGPA) a été transmise par l'école ou l'établissement scolaire ou une demande d'admission formulée par leur parents ou leur représentant légal.

COORDONNATRICE CDO SUD/OUEST **Madame ASSIMON Claire**

Zone : Le Port à Saint-Philippe (Cilaos)
Tél : 02 62 35 49 44
Fax : 02 62 48 14 51
Courriel : cdo.sud@ac-reunion.fr

COORDONNATRICE CDO NORD/EST **Madame OLIVETTE Léa**

Zone : Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-Benoit, Salazie, Saint-André
Tél : 02 62 92 99 30
Fax : 02 62 48 14 80
Courriel : cdo.nord@ac-reunion.fr

ACTUEL

CRIJ Réunion

o Collège : SEGPA

« Les SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) accueillent, au sein du collège, des jeunes de 12 à 16 ans qui n'ont pas acquis les compétences nécessaires pour suivre l'enseignement en classe de 6^{ème}. Les SEGPA ont plusieurs objectifs dont :

- aider l'élève à retrouver confiance en lui ;
- se construire et adopter un ensemble de valeurs citoyennes ;
- donner du sens aux apprentissages ;
- élaborer un socle de connaissances et de compétences pour préparer l'entrée en formation professionnelle ou plus tard dans la vie active ;

L'admission d'un élève en SEGPA se fait sur décision de l'inspecteur d'Académie, après accord des parents et avis favorable d'une commission départementale d'orientation.

Ci-dessous, vous retrouvez les listes de collèges proposant la section SEGPA :

SEGPA DU COLLEGE JEAN ALBANY

31, Rue Jean Albany
97419, La Possession
Tél : 02 62 44 86 20
Web : <http://college-jean-albany.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE DE L'OASIS

1, Avenue Lénine
97420, Le Port
Tél : 02 62 42 05 34
Web : <http://college-oasis.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE LES AIGRETTES

11, Route du Théâtre
97434, Saint-Gilles-Les-Bains
Tél : 02 62 24 58 58
Web : <http://college-aigrettes.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48, Rue Georges Pompidou
97436, Saint-Leu
Tél : 02 62 34 88 56
Web : <http://college-pointe-chateaux.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE HÉGÉSIPPE HOARAU

3, Rue de la Place des Fêtes
97421, La Rivière Saint-Louis
Tél : 02 62 39 02 57
Web : <https://portail.college-hegesippehoarau.re/wordpress/?ticket=>

SEGPA DU COLLEGE JEAN LE TOULLEC

17, Rue Simon Pernic
97420, Le Port
Tél : 02 62 71 18 00
Web : <http://college-letoullec.ac-reunion.fr/le-college-2/>

SEGPA DU COLLEGE JULES SOLESSE

3, Rue Rolland Garros
97411, Saint-Paul- Bois de Nèfles
Tél : 02 62 44 00 34
Web : <http://pedagogie2.ac-reunion.fr/col-j.solesse/>

SEGPA DU COLLEGE CÉLIMENE GAUDIEUX

Montée Panon BP 103
97460, Saint-Paul - La Saline les Hauts
Tél : 02 62 33 51 28
Web : <http://college-celimene-gaudieux.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE PLATEAU GOYAVES

2, Rue Auguste Larré
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 26 17 65
Web : <http://college-plateau-goyaves.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE HIPPOLYTE FOUQUE

1, Avenue Pierre Mendes
97441, Sainte-Suzanne
Tél : 02 62 52 30 27
Web : <http://college-hfoucque-tmp.ac-reunion.fr/>

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

SEGPA DU COLLEGE MILLES ROCHES

94, Rue Jean Albany
97440, Saint-André
Tél : 02 62 46 29 22
Web : <http://college-milleroches.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE HUBERT DELISLE

79, Rue Montfleury
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 50 15 65
Web : <http://college-hdelisle.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE DEUX CANONS

BP 56, Avenue de Lattre de Tassigny
97491, Sainte-Clotilde Cedex
Tél : 02 62 28 16 57
Web : <http://pedagogie2.ac-reunion.fr/col2canons/>

SEGPA DU COLLEGE DE MONTGAILLARD

1, Rue du Stade
97487, Saint-Denis Cedex
Tél : 02 62 30 08 62
Web : <http://college-montgaillard.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE JEAN D'ESME

BP 60020, Duparc
97438, Sainte-Marie
Tél : 02 62 53 53 88
Web : <http://college-jean-desme.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE PAUL HERMANN

180, Rue Marius et Ary Leblond
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 35 75 00 ou 02 62 35 75 07
Web : <http://college-paul-hermann.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE LIGNE DES BAMBOUS

37, Rue Baillif
97432, Ravine des Cabris
Tél : 02 62 55 19 30
Web : <http://college-ligne-bambous.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE AUGUSTE LACAUSSADE

52, Mare à citrons
97433, Salazie
Tél : 02 62 47 68 23
Web : <http://college-lacaussade.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE ALEXANDRE MONNET

106, Rue des Vanilliers
97470, Saint-Benoit
Tél : 02 62 90 92 91
Web : <http://college-alexandre-monnet.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE MAHÉ DE LA BOURDONNAIS

40, Rue Gabriel de Kerveguen
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 28 27 65
Web : <http://college-mahe-labourdonnais.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE DE LA MONTAGNE

51, Chemin du Colorado
97417, Saint-Denis – La Montagne
Tél : 02 62 23 60 66
Web : <http://college-lamontagne.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE LES ALIZÉS

70, Avenue Joseph Bédier
97492, Saint-Denis Cedex
Tél : 02 62 28 14 60
Web : <http://college-alizes.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE JOSEPH HUBERT

67, Rue Hippolite Foucque
97480, Saint-Joseph
Tél : 02 62 56 51 94
Web : <http://college-joseph-hubert.ac-reunion.fr/>

SEGPA DU COLLEGE TERRE SAINTE

2, Rue Thérésien Cadet
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 96 95 00
Web : <http://college-terre-sainte.ac-reunion.fr/>

ACTUEL

CRIJ Réunion

SEGPA DU COLLEGE TROIS MARES

75, Rue Montaigne
97839, Le tampon
Tél : 02 62 57 99 89
Web : <http://pedagogie2.ac-reunion.fr/co3mares/presentation.html>

SEGPA DU COLLEGE ANTOINE SOUBOU

329, Rue Saint-Louis
97869, Saint-Paul Cedex
Tél : 02 62 45 45 35
Web : <http://college-asoubou.ac-reunion.fr/> »

SEGPA DU COLLEGE TERRAIN FLEURY

71, Rue Edgar Avril BP 456
97430, Le Tampon
Tél : 02 62 27 24 29
Web : <http://college-terrain-fleury.ac-reunion.fr/>



Source : Ac-Reunion

o Collège : LES ULIS

« Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) accueillent des jeunes souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales, de troubles spécifiques du langage et des apprentissages, de troubles envahissants du développement, de troubles des fonctions motrices, de troubles de la fonction auditive, de troubles de la fonction visuelle ou de troubles multiples associés. »

Elles scolarisent les élèves par groupes de 12, mais chaque élève rejoint régulièrement sa classe ordinaire. Il y effectue des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. L'enseignant coordonnateur est un enseignant spécialisé. »

Source : CIDJ

- ULIS TFC COLLEGE (troubles des fonctions cognitives ou mentales)

ULIS TFC DU COLLEGE ALSACE CORRÉ

14, Rue des écoles
97413, Cilaos
Tél : 02 62 31 70 75
Web : <http://college-alsace-corre.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE LE DIMITILE

2, Rue Hubert Delisle La Mare
97414, Entre-Deux
Tél : 02 62 39 50 21
Web : <http://college-ledimitile.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE DE LA MONTAGNE

51, Chemin du Colorado
97417, Saint-Denis
Tél : 02 62 23 60 66
Web : <http://college-lamontagne.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE RUISSEAU

67, Rue Hubert Delisle
97421, Saint-Louis
Tél : 02 62 39 02 68
Web : <http://college-du-ruisseau.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE TROIS MARES

75, Rue Montaigne
97839, Le Tampon
Tél : 02 62 57 99 89
Web : <http://pedagogie2.ac-reunion.fr/co3mares/presentation.html>

ULIS TFC DU COLLEGE 14ème

98, Chemin Armanette
97430, Le Tampon
Tél : 02 62 27 34 52
Web : <http://college-14e.ac-reunion.fr/>

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

ULIS TFC DU COLLEGE LA CHATOIRE

2, Rue d'Autriche
97430, Le Tampon
Tél : 02 62 59 53 41
Web : <http://college-lachatoire.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE TROIS BASSINS

19, Rue Georges Brassens
97426, Trois Bassins
Tél : 02 62 24 80 94
Web : <http://college-trois-bassins.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE LIGNE DES BAMBOUS

37, Rue Baillif
97432, Ravine des Cabris
Tél : 02 62 55 19 30
Web : <http://college-ligne-bambous.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE CAMBUSTON

380, Rue Bois Rouge
97440, Saint-André – Cambuston
Tél : 02 62 46 29 31
Web : <http://college-cambuston.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE JULES REYDELLET

107, Rue de la République
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 40 14 02
Web : <http://college-reydellet.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE ALIZÉS

70, Avenue Joseph Bédier
97492, Saint-Denis Cedex
Tél : 02 62 28 14 60
Web : <http://college-alizes.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE JOSEPH HUBERT

67, Rue Hippolite Foucque
97480, Saint-Joseph
Tél : 02 62 56 51 94
Web : <http://college-joseph-hubert.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE TERRAIN FLEURY

71, Rue Edgar Avril BP 456
97430, Le Tampon
Tél : 02 62 27 24 29
Web : <http://college-terrain-fleury.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE RAVINE DES CABRIS

98, Chemin Sainte Céline
97432, Ravine des Cabris
Tél : 02 62 49 50 54
Web : <http://college-ravinedescabris.ac-reunion.fr/wp/>

ULIS TFC DU COLLEGE HENRI MATISSE

Chemin Chane Pane
97432, Ravine des Cabris
Tél : 02 62 49 55 11
Web : <http://college-henrimatisse.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE JOSEPH BÉDIER

105, Rue Joseph Bédier
97440, Saint-André
Tél : 02 62 46 01 38
Web : <http://college-joseph-bedier.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE MAHÉ DE LA BOURDONNAIS

40, Rue Gabriel de Kerveguen
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 28 27 65
Web : <http://college-mahe-labourdonnais.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE BOURBON

189, Rue Jean Chatel
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 90 45 45
Web : <http://college-bourbon.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE LA MARINE

4, Rue de la Marine
97480, Saint-Joseph
Tél : 02 62 37 20 39
Web : <http://college-de-la-marine.ac-reunion.fr/>

ACTUEL

CRIJ Réunion

ULIS TFC DU COLLEGE POINTE DES CHATEAU

48, Rue Georges Pompidou
97436, Saint-Leu
Tél : 02 62 34 88 56
Web : <http://college-pointe-chateaux.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE LECONTE DE LISLE

25, Rue Leconte De Lisle
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 91 97 60
Web : <http://college-lecontedelisle.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE PLATEAU CAILLOU

3, Avenue Blanche Pierson
97460, Saint-Paul
Tél : 02 62 55 45 25
Web : <http://college-plateau-caillou.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE ADAM DE VILLIERS

8A, Chemin Départemental 29
97410, Saint-Pierre – Ravine des Cafres
Tél : 02 62 31 09 28
Web : <http://college-adam-de-villiers.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE JEAN D'ESME

BP 60020, Duparc
97438, Sainte-Marie
Tél : 02 62 53 53 88
Web : <http://college-jean-desme.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE CÉLIMENE GAUDIEUX

Montée Panon BP 103
97460, Saint-Paul - La Saline les Hauts
Tél : 02 62 33 51 28
Web : <http://college-celimene-gaudieux.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE BRAS-PANON

30, Rue Edmond Albius
97412, Bras-Panon
Tél : 02 62 51 50 42
Web : <http://college-braspanon.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE LES TAMARINS

Rue Françoise de Mahy
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 25 03 61
Web : <http://college-les-tamarins.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE JEAN LAFOSSE

86, Rue de Paris
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 91 93 50
Web : <http://college-jean-lafosse.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE ALBERT LOUGNON

34, Rue de l'Eglise
97423, Le Guillaume
Tél : 02 62 32 52 57
Web : <http://college-alougnon.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE PRIVÉ SAINT-CHARLES

2, Rue Rodier
97458, Saint-Pierre
Tél : 02 62 96 99 00
Web : <http://lasalle.stcharles.fr/college/>

ULIS TFC DU COLLEGE BOIS NEFLES

5, Chemin des franciscéas
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 97 96 10
Web : <http://college-boisdenefles.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE HIPPOLYTE FOUQUE

1, Avenue Pierre Mendes
97441, Sainte-Suzanne
Tél : 02 62 52 30 27
Web : <http://college-hfouque-tmp.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE JULES SOLESSE

3, Rue Rolland Garros
97411, Saint-Paul- Bois de Nèfles
Tél : 02 62 44 00 34
Web : <http://pedagogie2.ac-reunion.fr/col-j.solesse/>

ULIS TFC DU COLLEGE ACHILLE GRONDIN

17, Rue Justinien Vitry
97480, Saint-Joseph
Tél : 02 62 56 55 89
Web : <http://college-achille-grondin.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE MICHEL DEBRÉ

5, Rue du Collège
97418, Plaine des Cafres
Tél : 02 62 27 52 32
Web : <http://clg-mdebre.ac-reunion.fr/>

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

ULIS TFC DU COLLEGE BORY DE SAINT-VINCENT

15, Rue de la marine
97447, Saint-Philippe
Tél : 02 62 37 01 26
Web : <http://college-bory-stvincent.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE L'OASIS

1, Avenue Lénine
97420, Le Port
Tél : 02 62 42 05 34
Web : <http://college-oasis.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE TITAN

15, Boulevard de Toulouse
97420, Le Port
Tél : 02 62 43 61 41
Web : <http://college-titan.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE RAYMOND VERGES

7, Avenue Raymond Vergès
97419, La Possession
Tél : 02 62 22 04 00
Web : <http://college-raymondverges.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE MARCEL GOULETTE

2, Rue Julien Dupont
97424, Piton Saint-Leu
Tél : 02 62 34 31 71
Web : <http://college-marcel-goulette.ac-reunion.fr/?lang=fr>

ULIS TFC DU COLLEGE MILLES ROCHES

94, Rue Albany
97440, Saint-André
Tél : 02 62 46 29 22
Web : <http://college-milleroches.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE THÉRÉSIE CADET

N° 69, Allée du jardin
97439, Piton Sainte-Rose
Tél : 02 62 47 20 85
Web : <http://college-theresien-cadet.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE LES AIGRETTES

11, Route du Théâtre
97434, Saint-Gilles-Les-Bains
Tél : 02 62 24 58 58
Web : <http://college-aigrettes.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE JEAN LETOULLEC

17, Rue Simon Pernic
97420, Le Port
Tél : 02 62 71 18 00
Web : <http://college-letoullec.ac-reunion.fr/le-college-2/>

ULIS TFC DU COLLEGE TEXEIRA DA MOTTA

1, Rue Nelson Mandela
97419, La Possession
Tél : 02 62 55 26 80
Web : <http://college-texeiradamotta.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE SIMON LUCAS

25, Rue du stade
97427, L'Etang-Salé
Tél : 02 62 26 30 08
Web : <http://clg-slucas.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE TERRAIN FAYARD

1395, Chemin du centre
97440, Saint-André
Tél : 02 62 58 83 83
Web : <http://college-terrain-fayard.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE BASSIN BLEU

17, Chemin Morange
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 51 14 00
Web : <http://college-bassin-bleu.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE AMIRAL PIERRE BOUVET

50, Rue Auguste de Villèle
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 92 97 51
Web : <http://college-amiral-bouvet.ac-reunion.fr/>

ACTUEL

CRIJ Réunion

ULIS TFC DU COLLEGE HUBERT DELISLE

79, Rue Montfleury
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 50 15 65
Web : <http://college-hdelisle.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE AUGUSTE LACAUSSE

52, Mare à citrons
97433, Salazie
Tél : 02 62 47 68 23
Web : <http://college-lacaussade.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU COLLEGE GUY MOQUET

55, Rue des Poinsettias
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 90 06 25
Web : <http://college-guymoquet.ac-reunion.fr/>

Source : [Ac-Reunion](#)

- ULIS TFA, TFV, TFM COLLEGE (troubles des fonctions auditive, fonction visuelle, fonctions motrices/ troubles dyspraxiques)

ULIS TFM DU COLLEGE 12^{ème}

94, Rue Georges Pompidou
97430, Le Tampon
Tél : 02 62 34 57 80
Web : <http://college-12eme.ac-reunion.fr/>

ULIS TFA DU COLLEGE PAUL HERMANN

180, Rue Marius et Ary Leblond
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 35 75 00
Web : <http://college-paul-hermann.ac-reunion.fr/>

ULIS TFA DU COLLEGE EMILE HUGOT

7, Rue D'Emmerez de Chamoy
97490, Sainte-Clotilde Cedex
Tél : 02 62 92 53 00
Web : <http://college-ehugot.ac-reunion.fr/>

ULIS TFV DU COLLEGE TERRE SAINTE

2, Rue Thérésien Cadet
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 96 95 00
Web : <http://college-terre-sainte.ac-reunion.fr/>

ULIS TFM DU COLLEGE MAHÉ DE LA BOURDONNAIS

40, Rue Gabriel de Kerveguen
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 28 27 65
Web : <http://college-mahe-labourdonnais.ac-reunion.fr/>

ULIS TFM DU COLLEGE PLATEAU GOYAVES

2, Rue Auguste Larré
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 26 17 65
Web : <http://college-plateau-goyaves.ac-reunion.fr/>

Source : [Ac-Reunion](#)

o Lycée : LES ULIS

- ULIS TFC LYCÉE (troubles des fonctions cognitives ou mentales)

ULIS TFC DU LYCÉE PROFESSIONNEL VUE BELLE

Chemin Vue Belle BP 105
97422, La Saline Les Hauts
Tél : 02 62 33 69 33
Web : <http://lycee.vuebelle.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU LYCÉE PROFESSIONNEL PATU DE ROSEMONT

72, Rue Joseph Hubert
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 92 95 20
Web : <http://lycee-patu-de-rosemont.ac-reunion.fr/>

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

ULIS TFC DU LYCÉE PROFESIONNEL ROCHES MAIGRES

25, Rue Leconte de Lisle
 97899, Saint-Louis Cedex 02
 Tél : 02 62 91 28 50
 Web : <http://lycee-roches-maigres.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU LYCÉE PROFESIONNEL JULIEN DE RONTAUNAY

Cité scolaire du Butor BP 155
 97400, Saint-Denis
 Tél : 02 62 90 90 30
 Web : <http://lycee-rontaunay.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU LYCÉE PROFESIONNEL PAUL LANGEVIN

6, Allée des Hibiscus BP 80
 97480, Saint-Joseph
 Tél : 02 62 56 69 20
 Web : <http://lycee-paul-langevin.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU LYCÉE PROFESSIONNEL FRANCOIS DE MAHY

180, Rue Marius et Ary Leblond BP 364
 97410, Saint-Pierre
 Tél : 02 62 35 75 26
 Web : <http://lycee-stpierre.ac-reunion.fr/>

ULIS TFC DU LYCÉE POLYVALENT NELSON MANDELA (EX BRAS FUSIL)

69, Chemin Pinguet BP 123
 97470, Saint-Benoit
 Tél : 02 62 92 98 06 ou 02 62 92 96 81
 Web : [lycée Nelson Mandela](http://lycee-nelson-mandela.ac-reunion.fr/)

ULIS TFC DU LYCÉE PROFESIONNEL LEPERVANCHE

35, Avenue Raymond Mondon BP 105
 97420, Le Port Cedex
 Tél : 02 62 42 75 75
 Web : <http://lycee-lepervanche.ac-reunion.fr/>

Source : Ac-Reunion

Scolarisation en établissements spécialisés

Un tiers des enfants handicapés est scolarisé dans un établissement médico-social ou hospitalier, avec une prise en charge globale : scolaire, éducative et thérapeutique.

- Établissements spécialisés

« L'élève en mobilité réduite peut être amené à séjourner, à temps plein ou partiel, dans un établissement spécialisé, avec un accueil en internat ou en externat. L'inscription de l'élève dans une structure spécialisée se fait dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation -PPS élaboré par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées avec le concours des parents.

Il existe plusieurs types d'établissements :

- les **IME** (instituts médico-éducatifs pour les déficiences intellectuelles) ;
- les **ITEP** (instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogique pour les troubles de la conduite et du comportement) ;
- les établissements à destination des polyhandicapés pour les handicaps complexes ;
- les **IEM** (instituts d'éducation motrice pour les troubles moteurs) ;
- les **IES** (instituts d'éducation sensorielle pour les handicaps auditifs et visuels.
- les **ITEP** (institut thérapeutiques éducatif et pédagogiques pour les troubles auditifs et déficients visuels

Un établissement médico-social prodigue à la fois des soins et un enseignement adapté, dispensé soit en internet par des professeurs spécialisés de l'Education nationale, soit en partenariat avec un établissement scolaire voisin. »

Source : CIDJ

ACTUEL

CRIJ Réunion

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE – IMP DE BEL AIR

75, Rue Kerveguen BP 99
97839, Le Tampon Cedex
Tél : 02 62 27 20 08

Web : <http://www.adapei974.fr/imp-bel-air/>

Courriel : courier-imp@adapei974.fr

**L'IMP Bel Air répond à la demande de prise en charge des enfants présentant une déficience intellectuelle dans le sud de l'île. Les enfants accueillis à l'IMP Bel Air, sont domiciliés sur les communes de Saint-Pierre, Petite-île, Entre-deux et Tampon.*

INSTITUT MEDICO-EDUCATIFS – IME RAYMOND ALLARD

407, Rue de la communauté BP 95
97440, Saint-André
Tél : 02 62 58 85 05

**Etablissement mixte. Hébergement complet en internat 50 places, semi-internat 45 places.*

INSTITUT MEDICO-EDUCATIFS – IME LA MONTAGNE

33, Rue Général de Gaulle
97400, Saint-Denis
Tél : 02 62 23 63 64

**Etablissements mixte. Hébergement complet internat 15 places.*

INSTITUT MEDICO-EDUCATIFS – IME EDMOND ALBIUS

110, Chemin Piton Defaut
97460, Saint-Paul – Cambaie
Tél : 02 62 45 32 32

**Etablissement mixte. Semi-internat de 57 places.*

INSTITUT MEDICO-PROFESSIONNEL – IMPRO

70, Rue des mouettes
97422, La Saline
Tél : 02 62 24 16 88

**Hébergement en internat, prise en charge des soins médicaux et paramédicaux, accompagnement et encadrement éducatif et scolaire adapté au handicap du jeune accueillis.*

INSTITUT MEDICO-PROFESSIONNEL – IMPRO TROIS MARES BEAUDELAIRE

134, Rue Charles Beaudelaire
97835, Le Tampon Cedex
Tél : 02 62 57 99 00

**Etablissement mixte. Semi-internat de 112 places.*

INSTITUT MEDICO-EDUCATIFS – IME BAOBAB LEVAVASSEUR

1, Rue des Saphirs – Rivière des roches
97412, Bras-Panon
Tél : 02 62 20 15 49

Web : <http://www.afl.re/spip.php?rubrique16>

**Prise en charge éducative et de soins associés à des activités physiques et sportives, de pleine nature et de loisirs à l'accueil temporaire avec hébergement. Enseignements spécialisés pour des enfants et adolescents atteints de troubles envahissant de développement accueillis en semi-internat et internat.*

INSTITUT MEDICO-EDUCATIFS – IME RAYMOND ALLARD

IME Raymond Allard
97470, Saint-Benoît
Tél : 02 62 50 33 41

**Etablissement mixte. Semi-internat de 19 places.*

INSTITUT MEDICO-EDUCATIFS – IME CHARLES ISAUTIER

3, Rue Marius et Ary Leblond
97899, Saint-Louis Cedex
Tél : 02 62 91 29 69

**Etablissement mixte. Hébergement complet internat de 6 places, placement famille d'accueil de 2 places, semi-internat de 34 places.*

INSTITUT MEDICO-EDUCATIFS – IME CHARLES ISAUTIER

80, Boulevard Hubert Delisle
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 25 02 28

**Etablissement mixte. Semi-internat de 43 places*

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE – IMP ADAPEI

77, Chemin du petit tampon
98732, Le Tampon Cedex
Tél : 02 62 27 20 08

**Etablissement mixte. Semi-internat de 46 places.*

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE – IMP CLAIRE JOIE

7, Rue des Albatros
97434, Saint-Gilles-Les-Bains
Tél : 02 62 24 62 52

**Etablissement mixte. Semi-internat de 8 places.*

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

**INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE – IMP GERNE
RIEUX**

4, Ligne des bambous ravine des cabris
97432, Saint-Pierre
Tél : 02 62 38 59 59

**Etablissement mixte. Hébergement complet internat de 15 places, semi-internat de 55 places.*

**INSTITUT D'EDUCATION SENSORIELLE – IES LA
RESSOURCE NORD**

44, Rue de l'Abbé Pierre
97438, Sainte-Marie
Tél : 02 62 53 50 20

**L'établissement accueille des jeunes sourds ou malentendants, aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, âgés de 3 à 20 ans, orientés par la MDPH. Capacité totale de 265 places.*

**Secteur déficient auditif : 124 places dont 18 places en internat*

**Secteur déficient visuel : 51 places dont 21 places en internat*

**Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire pour jeunes déficients visuels 50 places*

**Service spécialisé d'éducation familiale et d'intégration scolaire pour jeunes déficients auditifs 40 places*

**L'établissement propose un accompagnement spécifique pour les enfants présentant des handicaps associés (autisme, trouble moteur, retard intellectuel, etc..)*

**INSTITUT D'EDUCATION SENSORIELLE – IES LA
RESSOURCE OUEST**

14, Rue Jean Thirel
97460, Saint-Paul – Savannah
Tél : 02 62 45 36 40

**L'établissement accueille des jeunes sourds ou malentendants, aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, âgés de 3 à 20 ans, orientés par la MDPH. Capacité totale de 265 places.*

**Secteur déficient auditif : 124 places dont 18 places en internat*

**Secteur déficient visuel : 51 places dont 21 places en internat*

**Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire pour jeunes déficients visuels 50 places*

**Service spécialisé d'éducation familiale et d'intégration scolaire pour jeunes déficients auditifs 40 places*

**L'établissement propose un accompagnement spécifique pour les enfants présentant des handicaps associés (autisme, trouble moteur, retard intellectuel, etc....)*

**CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE – CMPP
HENRI WALLON**

6, Rue Edmond Rostand
97490, Sainte-Clotilde – Butor de champ fleuri
Tél : 02 62 21 50 74

**Etablissement mixte. 43 places de disponibles.*

**INSTITUT MEDICO-PROFESSIONNEL – IMPRO MARIE
CAZE**

70, Rue des Mouettes
97434, La Saline les bains
Tél : 02 62 24 16 88

**INSTITUT D'EDUCATION SENSORIELLE – IES LA
RESSOURCE SUD**

34, Rue Marius et Ary Leblond
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 25 76 86

**L'établissement accueille des jeunes sourds ou malentendants, aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, âgés de 3 à 20 ans, orientés par la MDPH. Capacité totale de 265 places.*

**Secteur déficient auditif : 124 places dont 18 places en internat*

**Secteur déficient visuel : 51 places dont 21 places en internat*

**Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire pour jeunes déficients visuels 50 places*

**Service spécialisé d'éducation familiale et d'intégration scolaire pour jeunes déficients auditifs 40 places*

**L'établissement propose un accompagnement spécifique pour les enfants présentant des handicaps associés (autisme, trouble moteur, retard intellectuel, etc..)*

**CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE – CMPP
IRSAM**

40, Rue Pierre Mendès France
97441, Sainte-Suzanne
Tél : 02 62 56 56 46

**Accueil des enfants et adolescents de 3 à 18 ans présentant des difficultés scolaires.*

**S'adresse plus particulièrement aux jeunes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, trouble envahissant du développement sans déficience intellectuelle, haut potentiel cognitif avec troubles associés.*

**CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE – CMPP
OUEST**

12, Rue Jules Thirel
97460, Saint-Paul – Savannah
Tél : 02 62 22 09 24

ITEP ALFÉPA ST PIE

1, Ruelle de l'Océan
ZAC OI Terre Sainte
97410, Saint-Pierre
Tél : 02 62 33 47 00

**Etablissement mixte.*

ACTUEL

CRIJ Réunion

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE – ITEP JAMES MARANGE

34, Rue des Navigateurs
97434, Saint-Paul
Tél : 02 62 71 47 14

*Établissement mixte

INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE DÉFICIENTS MOTEURS POLYHANDICAP – IEM

10, Rue Centre Radio
97441, Sainte-Suzanne – Bel Air
Tél : 02 62 90 87 60

*Établissement mixte. Hébergement complet internat 9 places, semi-internat 24 places.



INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE – IEM LES CHAMPS DE MERLE

36, Rue de l'Église
97435, Saint-Gilles-Les-Hauts
Tél : 02 62 22 73 35

*Établissement mixte. La prise en charge peut concerner les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel, technologique).

SERVICE EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE – SESSAD ADAPEI

72, Rue Leconte Delisle
97430, Le Tampon
Tél : 02 62 57 29 17

Web : <http://www.adapei974.fr/sessad/>

Courriel : courier-sessad@adapei974.fr

*Le sessad favorise l'intégration scolaire d'enfants déficients intellectuels participant ainsi au processus de socialisation et d'intégration dans son environnement d'origine. Il évite ou retarde l'admission de ces enfants en établissement spécialisé.

Source : [Action social](#)

- Établissements à caractère sanitaire

Les établissements à caractère sanitaire accueillent les enfants et adolescents malades. Des accords avec l'éducation nationale permettent d'organiser une scolarité en interne. L'admission y est prononcée sur prescription médicale.

CENTRE RÉGIONAL DE COMPÉTENCES EN SURDITÉ INFANTILE – CRCSI

9, Rue Jacob de Cordemoy
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 21 35 74

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE SENSORIEL – CAMSPS LES JACARANDAS SUD

34, Rue Marius et Ary Leblond
97450, Saint-Louis
Tél : 02 62 33 10 15

*Ce centre accompagne les enfants déficients auditifs et ou visuels et leurs parents dès la confirmation du diagnostic. Cet accompagnement vise à optimiser le développement, l'éveil et les apprentissages de l'enfant dans ses différents lieux de vie. 75 places pour enfants déficients sensoriels, avec ou sans handicap associé.

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE SENSORIEL - CAMSPS LES JACARANDAS NORD

9, Rue Jacob de Cordemoy
97490, Sainte-Clotilde
Tél : 02 62 21 35 74 ou 02 62 21 33 40 (consultation)

*Ce centre accompagne les enfants déficients auditifs et ou visuels et leurs parents dès la confirmation du diagnostic. Cet accompagnement vise à optimiser le développement, l'éveil et les apprentissages de l'enfant dans ses différents lieux de vie. 75 places pour enfants déficients sensoriels, avec ou sans handicap associé.

Tél : 02 62 20 97 97

*Établissement public. 25 places disponible.

Source : [Action social](#)

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Scolarisation dans l'enseignement supérieur

- Aménagements

Les étudiants suivent les mêmes cursus d'études et se présentent aux mêmes épreuves, mais les universités et les écoles doivent proposer une aide adaptée : tutorat, aide à la prise de notes en braille, traduction en langue des signes, prêt de logiciels adaptés, accès à la bibliothèque etc...

Pour toute informations, renseigner vous sur le site de [HandiU](#) au service des élèves, étudiants et personnels en situation de handicap.

Vous pouvez également consulter la page du portail numérique des démarches et services de la vie étudiante, dédiée aux étudiants en situation de handicap : [Etudiant.gouv.fr](#).

Pour tous renseignements, adressez-vous directement au [Rectorat de la Réunion](#).

- Alternance

L'alternance est un bon moyen pour les jeunes d'obtenir un diplôme tout en cumulant de l'expérience professionnelle. Les entreprises sont très demandeuses de contrats en alternance.

Cependant, l'alternance n'est pas adaptée à tous les handicaps. Par ailleurs, le rythme de ces formations est très soutenu.

CF : Fiche 5.584 : L'emploi et la formation des personnes handicapées.

- Aides financières

Dans l'enseignement supérieur, il est possible de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux, mais également d'une aide personnalisée dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH). Ouverte à tous, elle est calculée par la MDPH en fonction des besoins spécifiques.

Pour toute information, veuillez contacter les organismes cités : [CROUS](#) ; [MDPH](#) .

Internet

♦ Scolarité et handicap – Site de l'Onisep

<http://www.onisep.fr/Scolarite-et-handicap>

-Liste des établissements handi-accueillants, insertion professionnelle, scolaire, vidéos, témoignages, etc.

ACTUEL

CRIJ Réunion

◆ **Scolarisation des élèves handicapés – Site Eduscol**

<http://eduscol.education.fr/cid47660/scolarite-et-handicap.html>

-Aides financières, classes et unités spécialisées, établissements médico-sociaux, l'enseignement de la langue des signes, l'accès aux études supérieures, et de nombreuses ressources en ligne.

◆ **Cned**

<http://www.cned.fr/>

-Le Cned propose un dispositif spécifique, qui prévoit notamment dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation, l'intervention possible, au domicile de l'élève, d'un enseignant répétiteur rémunéré par le Cned.

Contacts utiles

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

43, Rue Léopold Rambaud

97400, Saint-Denis

Tél : 02 62 92 99 30

Fax : 02 62 48 14 80

Web : http://pedagogie1.ac-reunion.fr/circons/stdenis1/ASH_REUNION/Bienvenue.html

RECTORAT

24 Avenue Georges Brassens

97702 Saint-Denis cedex 9

Tel : 02 62 48 10 10

Fax : 02 62 28 69 48

Web : <http://www.ac-reunion.fr/>

CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE – CRDP

16, Rue Jean Chatel

97400, Saint-Denis Cedex

Tél : 02 62 20 96 00

**Les programmes de l'école primaire peuvent être consultés en braille dans la CRDP.*



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite.